



PREFECTURE DE LA CHARENTE

Direction des Actions Interministérielles  
Bureau du Développement Local

-----  
**ARRETE**

Portant inscription sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés  
parmi les monuments historiques pour le département de la Charente

LE PREFET DE LA CHARENTE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée, et notamment la loi n° 7000-1219 du 23 décembre 1970 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 susvisée ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 susvisée ;

VU le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 10 novembre 2004 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

.../...

ARRETE :

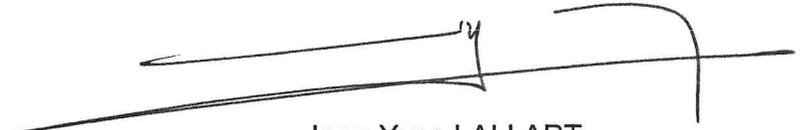
Article 1er. - L'objet mobilier situé à l'Eglise Saint-Barthélémy à Confolens et ci-après désigné est inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques pour le département de la Charente :

- une toile peinte de la Vierge à l'Enfant XIXème siècle et son cadre

Article 2. - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Confolens, le Maire de Confolens, le conservateur des antiquités et objets d'art, le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente et le conservateur régional des monuments historiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Ministre chargé de la Culture et de la Communication.

Angoulême, le 25 MARS 2005

P:Le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Jean-Yves LALLART

Commune : Confolens

Edifice : église Saint-Barthélémy

Objet : toile peinte Vierge à l'enfant



Commune : Confolens

Edifice : église Saint-Barthélémy

Objet : toile peinte Vierge à l'enfant



Réf. Palissy

MUNE CONFOLENS

DEPT 16

Commune CONFOLENS-NORD

Lieu-dit

EDIFICE Eglise St-Barthélémy

Adresse

Emplacement dans l'édifice nef - mur Nord

DENOMINATION (S) Tableau + Cadre

DESIGNATION

Ensemble / Sous-dossier

Titre ou appellation Vierge à l'Enfant

Grande catégorie technique Peinture

DESCRIPTION

Matériaux et techniques toile

Dimensions (cm) H : 250 L : 180 La : Pr : D :

H : L : La : Pr : D :

Etat de conservation Mauvais état

Marques Inscriptions Poinçons Armoiries Signature Estampille Date

Iconographie et ornementation

Vierge à l'Enfant avec représentation des donateurs.

Statut de propriété Public  Privé

STATUT JURIDIQUE

Propriétaire Etat (FNAC)

Date de CDOM 10/11/04 Date de CSMH

Inscrit par arrêté du 25/03/2005 Avis de l'I.G.M.H.

CLASSE PAR ARRETE DU